



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 décembre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2004-1860**     **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 1<sup>er</sup> décembre 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2004-1861**     **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 46 - 112 532,57 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 48 - 232 838,78 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 45 - 3 651,39 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 42 - 88 216,16 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 46, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 48, la liste des réquisitions numéro 45 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 42 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	112 532,57 \$	29 novembre au 3 décembre 2004
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	232 838,78 \$	29 novembre au 3 décembre 2004
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	3 651,39 \$	29 novembre au 3 décembre 2004
Liste des embauches numéro 42	Embauches de personnel temporaire	88 216,16 \$	22 au 26 novembre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1862**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-47 - 333 835,10 \$ - PÉRIODE DU 25 NOVEMBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-47, d'un montant total de 333 835,10 \$, pour la période du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Louise Poirier prend son siège.**

**CE-2004-1863**     **SOUMISSION 2004 SP 269 - BELL CANADA - EXPANSION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE MITEL - DEUXIÈME PHASE - MIGRATION - 25, RUE LAURIER - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 447 948,28 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Canada, 700, rue de La Gauchetière, bureau 7S2, Montréal, Québec, H3B 4L1, pour l'expansion du système téléphonique incluant un contrat d'entretien pour les années 2005, 2006 et 2007 au montant de 386 049,69 \$ incluant les taxes, plus l'ajout de matériel et composantes et les frais de services sur la base des prix unitaires inscrits aux pages 13 et 14 du bordereau de soumission pour un montant approximatif de 61 898,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 décembre 2004 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005, 2006 et 2007, le montant total pour ces trois années de 80 370,45 \$ incluant les taxes, au poste budgétaire 02-13450-552 « Réseautique - Entretien du réseau de télécommunications ».

Et pour ces mêmes années l'ajout de matériel et composantes ainsi que les frais de services seront pris à même le poste budgétaire 02-99200-331 « Autres dépenses – téléphone » et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30208-002-47688	33 827,95 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 téléphonie
18-40036-001-47689	253 248,77 \$	Harmonisation - Système téléphonique système téléphonique
04-13493	18 602,52 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-40036-002	9 975 \$		Harmonisation - Système téléphonique // Coûts supplémentaires
18-40036-001		9 975 \$	Harmonisation - Système téléphonique // Système téléphonique

Un certificat du trésorier a été émis le 13 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1864

**FRAIS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DU LOGICIEL INGRES POUR LES SYSTÈMES FINANCIERS, D'ÉVALUATION ET DE TAXATION - VIGLOB INFORMATIQUE INC. - 100 663,80 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers, d'évaluation et de taxation ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la firme Viglob Informatique inc. pour l'entretien et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-555 « Développement informatique – Entretien / logiciels »

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 100 663,80 \$ incluant les taxes sur présentation des factures de la firme Viglob Informatique inc..

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1865

**RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2005 - ESRI CANADA LIMITED - 69 709,84 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS vient à échéance le 31 décembre 2004;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada Limited est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS de la firme ESRI Canada Limited, 49, promenade Gervais, Don Mills, Ontario, M3C 1Y9, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 pour un montant total de 69 709,84 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13420-555 « Géomatique – Entretien / logiciels ».

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS sur présentation de pièces justificatives par le Service des systèmes d'information.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1866

**DEMANDE DE SUBVENTION AUX ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2004-2005**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est éligible au programme d'aide financière des Archives nationales du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la politique d'acquisition des archives privées adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 15 avril 2003, la Ville peut acquérir, traiter et diffuser des fonds d'archives privés;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière des Archives nationales du Québec permet le traitement de fonds d'archives privés;

**CONSIDÉRANT QUE** la section gestion des documents et des archives au Service du greffe désire traiter les trois fonds d'archives suivants, à savoir : les séries 06 et 07 du Fonds François-L.-Leclerc, le Fonds de la Corporation du 150<sup>ième</sup> anniversaire de la Ville d'Aylmer et le Fonds de la Société des arts visuels de l'Outaouais (SAVO);

**CONSIDÉRANT QUE** la section gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande dans le cadre du programme d'aide financière 2004-2005 des Archives nationales du Québec pour le traitement des trois fonds d'archives ci-haut mentionnés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière 2004-2005 des Archives nationales du Québec telle que rédigée par la section gestion des documents et des archives et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à signer la demande.

Adoptée

CE-2004-1867

**COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 1 - OBTENTION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA PROPRIÉTÉ DE BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC. ET ACCEPTATION DE DEUX PROJETS D'ACTES DE SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a installé une conduite majeure d'égout pluvial sur les terrains de la compagnie Bowater Produits Forestiers du Canada inc. pour desservir le quartier Laviolette situé dans le secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés en deux phases, soit la première phase au sud du boulevard Maloney et la deuxième phase au nord de ce boulevard;

**CONSIDÉRANT QUE** d'un commun accord la Ville et la compagnie Bowater ont convenu de négocier une entente à l'amiable pour la cession d'une servitude pour chacune des phases;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue et que de celle-ci découle deux projets d'actes de servitude;

**CONSIDÉRANT QUE** les services concernés et le procureur de la Ville ont analysé les projets d'actes de servitude et ils en recommandent la signature :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- D'obtenir, au prix de 41 756 \$ excluant les taxes et aux conditions énoncées au projet d'acte de servitude numéro 4 de la phase 1 préparé par M<sup>e</sup> P. Jean Cléroux, notaire, une servitude d'égout pluvial pour la construction et le maintien d'un égout collecteur sur une partie du lot numéro 1 769 551 au cadastre du Québec décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre portant le numéro 3684 de ses minutes;

- Le projet d'acte de servitude numéro 2 de la phase 2 préparé par M<sup>e</sup> P. Jean Cléroux, notaire, concernant l'obtention et le maintien d'un égout collecteur sur une partie du lot numéro 1 934 666 au cadastre du Québec décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre portant le numéro 3711 de ses minutes et conforme à la résolution numéro CE-2004-1397;
- De biffer le deuxième alinéa du dispositif de la résolution numéro CE-2004-1397 octroyant un mandat pour la préparation des documents notariés requis puisqu'un tel mandat est déjà prévu à l'entente de principe déjà conclue avec la compagnie Bowater, et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises;
- D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service du greffe, au montant de 21 374,12 \$ à titre d'honoraires professionnels au conseiller juridique de la compagnie Bowater.

Le maire en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les deux actes de servitude d'égout pluvial préparés par M<sup>e</sup> P. Jean Cléroux, notaire et identifiés projet 4, phase 1 et projet 2, phase 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-004-47690	65 180,29 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc acquisition servitudes
04-13493	4 223,67 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-006	24 069,58 \$		Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // Contingences
06-20037-004		24 069,58 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // Acquisition servitudes

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1868**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-45 - 59 923,95 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-45 d'un montant total de 59 923,95 \$ pour la période du 30 novembre au 6 décembre 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1869** **SOUSSION 2004 SI 229 - ALI EXCAVATION INC. - ACHAT D'ENROBÉS À FROID (ASPHALTE FROID) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 58 966,42 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Ali Excavation Inc., 760, boulevard des Érables, Valleyfield, Québec, J6T 6G4, pour la fourniture de mélange d'enrobés à froid aux tarifs unitaires de 62,58 \$ la tonne métrique pour le vrac et 6 \$ pour le sac de 30 kg, excluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 octobre 2004 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 58 966,42 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 – Rues pavées – Asphalté et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1870** **SOUSSION 2004 SP 254 - ADOPTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - MANDAT POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES MOUSTIQUES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour le mandat afin d'effectuer le contrôle biologique sélectif des moustiques comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahier des charges particulières incluant la grille d'évaluation et de pondération, devis, offre de services et bordereau de prix.

Ce comité nomme les membres proposés pour le comité de sélection, soit monsieur Frédéric Tremblay, conseiller en environnement, monsieur Jacques Tremblay, directeur du Centre de services de Gatineau, monsieur André Sincennes, Module des travaux publics et de l'environnement et un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

**CE-2004-1871** **SIGNATURE PAR LE MAIRE ET LE GREFFIER DE LA LETTRE D'ENTENTE SOUMISE PAR BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC. - VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES BIOGAZ DU L.E.S. COOK DU SECTEUR D'AYLMER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer une lettre d'entente valide pour six mois et renouvelable pour un terme équivalent sur accord mutuel des parties, soumise par Biothermica technologies inc. en vue de la poursuite de ses soumissions pour recevoir au lieu d'enfouissement sanitaire Cook du secteur d'Aylmer sur une période d'environ cinq ans, un projet de démonstration afin de faire fonctionner une micro-turbine de nouvelle génération alimentée au biogaz pour produire de l'électricité et ce, à la suite d'un appel d'offres de Ressources naturelles Canada et d'Environnement Canada en date des 30 juin et 8 septembre 2004.

Pendant cette période Biothermica devra partager l'accès au biogaz du site avec certains projets parrainés par la Corporation de développement économique de Gatineau (CDEG) dans la mesure où ce partage ou cette collaboration ne s'opposera pas à la bonne marche de son projet en terme de volume de biogaz.

Tous les frais dans le cours des négociations avec la Ville de Gatineau et du dépôt des offres à Ressources naturelles Canada et à Environnement Canada seront à la charge exclusive de Biothermica technologies inc..

Adoptée

**CE-2004-1872** **PROGRAMME DE RÉFECTION DE PAVAGE 2004 - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE CHEMIN SAINT-THOMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention d'un montant de 100 000 \$ du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau pour améliorer ses chemins situés en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de pavage du chemin Saint-Thomas ont été entièrement complétés et que ces travaux ne font l'objet d'aucune autre subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité atteste que les travaux d'asphaltage du chemin Saint-Thomas ont été entièrement complétés et sont conformes aux plans et devis au montant total de 115 824,73 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, section comptabilité, à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement à la Ville de la balance de la subvention au montant de 80 000 \$ concernant les travaux d'asphaltage du chemin Saint-Thomas.

Adoptée

**CE-2004-1873** **AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES RELEVÉS, LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-Ville de Buckingham, par sa résolution numéro 01-0266, adoptée le 19 novembre 2001, a mandaté la firme Les Consultants de l'Outaouais maintenant Groupe-conseil GENIVAR inc. pour la réalisation des plans et devis relatifs au projet de réhabilitation d'aqueduc et d'égout sur diverses rues du secteur de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande un montant de 20 244,40 \$ incluant les taxes comme ajustement des honoraires professionnels pour les relevés, la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de réhabilitation d'aqueduc et d'égout sur diverses rues du secteur de Buckingham inclus au mandat suite au parachèvement des travaux, portant ainsi le mandat au coût total de 52 451,40 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels de la firme Groupe-conseil GENIVAR inc. pour les services d'ingénierie effectués dans le cadre du mandat octroyé par l'ex-Ville de Buckingham pour un montant additionnel de 20 244,40 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01110-004-47691	19 012,40 \$	Remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces honoraires professionnels
04-13493	1 232,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1874

**AVIS DE CHANGEMENT NUMÉROS 3, 4 ET 5 - LES ENTREPRISES BEAUDOIN ENR. - MISES AUX NORMES DES ISSUES À L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN, PHASE III - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 28 752,78 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-775, mandatait la firme Les Entreprises Beaudoin enr., pour un montant de 299 369,90 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux de mises aux normes des issues à l'aréna Robert-Guertin, phase III;

**CONSIDÉRANT QUE** deux avis de changement ont été préalablement émis à l'entrepreneur général, Les Entreprises Beaudoin enr., le tout couvert par deux délégations de pouvoir pour un montant de 31 348,53 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes Dessau-Soprin et Fortin Corriveau Salvail, architecture et design ont recommandé les avis de changement numéros 3, 4 et 5 au montant de 28 752,78 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les avis de changement au contrat de la firme Les Entreprises Beaudoin enr., pour un montant de 31 348,53 \$ incluant les taxes et approuve l'avis de changement numéros 3, 4 et 5 pour un montant de 28 752,78 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux de mises aux normes des issues à l'aréna Robert-Guertin, phase III.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-71017-009-47692	113,77 \$	Travaux correctifs des bâtiments municipaux aréna Robert-Guertin (portes d'issues)
06-27030-002-47693	2 481,06 \$	Travaux aréna Robert-Guertin remise aux normes des issues et gradins
06-30202-001-47694	24 408,17 \$	Travaux de réfection - Aréna Robert-Guertin remise aux normes
04-13493	1 749,78 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-27030-099	2 037,03 \$		Travaux aréna Robert-Guertin // Frais de financement
06-27030-002		2 037,03 \$	Travaux aréna Robert-Guertin // Remise aux normes des issues et gradins

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1875

**SOUSSION 2004 SI 221 - SERVICE DE PNEUS LAVOIE OUTAOUAIS INC. -  
ACHAT DE QUATRE PNEUS POUR CHARGEUR SUR ROUES - SERVICE DES  
OPÉRATIONS DE TERRAIN - 26 071,34 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Service de Pneus Lavoie Outaouais Inc., 27, rue Mangin, Gatineau, Québec, J8Y 3L8, pour la fourniture et l'installation de pneus remplis de mousse pour un chargeur sur roues, pour la somme de 26 071,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 septembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49810-647-47695	24 484,73 \$	Hygiène du milieu /STEGMR - Atelier mécanique pneus
04-13493	1 586,61 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
49810-541	10 000 \$		Hygiène du milieu /STEGMR - Atelier mécanique // Entr. mat. roulant et équipements
49810-647		10 000 \$	Hygiène du milieu /STEGMR - Atelier mécanique // Pneus

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1876

**SOUSSION 2004 SI 258 - G.K. SERVICES - LOCATION DE TAPIS-MOQUETTES  
POUR LES SAISONS 2004-2005 ET 2005-2006 - SERVICE DE LA GESTION DES  
ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 33 510,26 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme G.K. Services, 201 Innes Parkway, Ottawa, Ontario, K1B 1E3, pour la location de tapis-moquettes pour divers édifices municipaux pour les saisons hivernales 2004-2005 et 2005-2006, aux prix apparaissant au bordereau de soumission faisant partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 33 510,26 \$ incluant les taxes pour deux années, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 novembre 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005 et 2006 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1877

**SOUSSION 2004 SP 127 - GSI ENVIRONNEMENT INC. - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - BIOSOLIDES MUNICIPAUX DIGÉRÉS GRANULÉS À VENDRE - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - APPROXIMATIVEMENT 32 200 \$ EN REVENU ANNUELLEMENT - CONTRAT DE CINQ ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme GSI Environnement Inc., 1471, boulevard Lionel-Boulet, bureau 20, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour la vente de biosolides municipaux digérés granulés en provenance de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, au prix unitaire de 1,15 \$ la tonne métrique incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 octobre 2004 et sa lettre du 6 décembre 2004 offrant une ristourne additionnelle et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

La Ville de Gatineau recevra une ristourne annuelle supplémentaire en fonction du tonnage de granules vendus, soit :

- 1) 0,00 \$ pour les premiers 1 000 tonnes métriques;
- 2) 5,75 \$ incluant les taxes pour chaque tonne métrique vendue entre 1 001 et 1 500 tonnes métriques;
- 3) 11,50 \$ incluant les taxes pour chaque tonne métrique vendue entre 1 501 et 2 000 tonnes métriques;
- 4) 17,25 \$ incluant les taxes pour chaque tonne métrique vendue entre 2 001 et 2 500 tonnes métriques;
- 5) 23,01 \$ incluant les taxes pour chaque tonne métrique vendue à partir de 2 501 tonnes métriques par année.

Le contrat sera en vigueur à compter du 20 janvier 2005 et se terminera le 31 décembre 2009. Une option de renouvellement pour un autre terme de cinq ans est prévue au document d'appel d'offres.

Les revenus provenant de cette vente seront déposés au poste budgétaire 01-44320 – Revenus – Vente de granules.

Adoptée

CE-2004-1878

**SOUSSION 2004 SP 234 - PLOMBERIE POLYMEC 2000 INC. - REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 333 572,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Plomberie Polymec 2000 Inc., 13-3, rue de la Cime, Gatineau, Québec, J8Z 3N8, pour les travaux de remplacement du refroidisseur à la maison du Citoyen au montant total de 333 572,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 décembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30217-007-47696	313 272,50 \$	Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-Desbiens refroidisseur maison du Citoyen
04-13493	20 300,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30217-010	99 272,50 \$		Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-Desbiens // Réf. mortier centre J-Desbiens
06-30217-007		99 272,50 \$	Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-desbiens // Refroidisseur maison du Citoyen

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1879

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DES TERRAINS DE SOCCER AU COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER - AU PARC DU RUISSEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE - AU PARC ALLEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÈNES - RICHARD JENNINGS - ET AU PARC GILBERT-GARNEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-359 adoptée le 10 mars 2004, a retenu les services de l'entrepreneur Bernard Paysagiste Inc. au coût de 346 860,95 \$ pour les travaux de construction et de réfection des terrains de soccer au complexe sportif Mont-Bleu et au parc du Ruisseau, dans le secteur de Hull, au parc Allen dans le secteur d'Aylmer et au parc Gilbert-Garneau dans le secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande l'ajustement des coûts au montant de 43 559,91 \$ pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre dudit projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 35437 et 35439 autorisant un montant de 18 346,49 \$ incluant les taxes et autorise l'ajustement de coût au montant additionnel de 25 213,42 \$ incluant les taxes, pour un montant total de 43 559,91 \$ incluant les taxes pour les travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur Bernard Paysagiste Inc. dans le cadre du projet de construction et de réfection des terrains de soccer au complexe sportif Mont-Bleu et au parc du Ruisseau du secteur de Hull, au parc Allen du secteur d'Aylmer et au parc Gilbert-Garneau du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-018-47697	2 533,56 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc du Ruisseau surface du terrain de soccer
06-30123-014-47698	21 145,47 \$	Aménagement et réfection de divers parcs Complexe sportif Mont-Bleu soccer
04-13493	1 534,39 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30123-019	598,50 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc Riviera surface du terrain de tennis
06-30123-013	7 908,89 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc Périard remplacement de jeux
06-30123-011	861,30 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc St-Rosaire remplacement de jeux
06-30123-009	3 828,69 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc Louis-Taché remplacement de jeux
06-30123-007	2 399,12 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc du Dôme remplacement de jeux
06-30123-005	7 118,35 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc Gilles - Maisonneuve réaménagement
06-30123-004	23,47 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc St-Gérard réaménagement
06-30123-001	940,71 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Parc Lucerne ajout de structure
06-30123-018		2 533,56 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // Parc du Ruisseau surface du terrain de soccer
06-30123-014		21 145,47 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // Complexe sportif Mont-Bleu soccer

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1880

**SOUSSION 2004 SP 206 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE DU PATRIMOINE - SERVICE D'INGÉNIERIE - APROXIMATIVEMENT 732 406,16 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Outabec Construction (1991) Enr., 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de réfection des services municipaux sur la rue du Patrimoine sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 732 406,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 novembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-003-47699	458 556,40 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - Bassin - Station pom réfection réseaux d'égout
06-30139-002-47700	229 278,20 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - Bassin - Station pom réfection réseaux d'aqueduc
04-13493	44 571,56 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30139-008	229 076,64 \$		Réseaux d'aqueduc & d'égout - Bassin - Station pom // Amendement # 1
06-30139-002		229 076,64 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - Bassin - Station pom // Réfection réseaux d'aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1881\* PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME DE COMPTAGES DE CLASSIFICATION AUX LIGNES ÉCRANS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE «ORIGINE-DESTINATION 2005» - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 30 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau participe à l'Enquête «Origine-Destination 2005» avec ses partenaires du Comité TRANS;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Enquête «Origine-Destination 2005» est essentielle pour l'étude des projets de transports régionaux et municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les comptages aux lignes écrans sont essentiels et font partie intégrante de l'Enquête «Origine-Destination 2005»;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente sera négocié et signé entre la Ville de Gatineau, la Société de transport de l'Outaouais ainsi que le ministère des Transports du Québec, énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre du programme de comptages de classification aux lignes écrans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver la participation de la Ville de Gatineau au programme de comptages de classification aux lignes écrans pour une somme de 30 000 \$ dans le cadre de l'Enquête «Origine-Destination 2005».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61300-419	30 000 \$	Division planification autres prof./adm.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	30 000 \$		Imprévus // Autres
61300-419		30 000 \$	Division planification // Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1882\*

**BAIL LONG TERME - TOUR ANTENNE TECHNOPARC - ROGERS SANS-FIL INC. ET OU SES AYANTS DROIT - PARTIE DU LOT NUMÉRO 2 634 642, PARCELLE 1 (TERRAIN REQUIS) ET PARCELLE 2 (ACCÈS DÉPLAÇABLE) - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Rogers Sans-fil inc. recherche l'amélioration de la qualité de l'émission et réception des ondes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Rogers Sans-fil inc. désire louer à long terme un terrain de 352 m<sup>2</sup> ± à même un vaste terrain de 129,540 m<sup>2</sup> propriété de la Ville dont une partie peut être louée à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police requiert l'utilisation de cette structure;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit terrain est un endroit propice à l'implantation d'une tour de transmission / réception et peut être accessible sans inconvénient pour les occupants du parc et a reçu l'aval du Service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse d'un montage photographique tend à démontrer que l'impact visuel sur les secteurs résidentiels et du parc de la Gatineau est acceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** les intervenants du milieu, le Service d'urbanisme et la Corporation de développement économique de Gatineau ont signifié leur accord :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de louer à la firme Rogers Sans-fil inc. et / ou ses ayants droit le terrain ci-après aux conditions énumérées ci-dessous :

- Lot numéro 2 634 642 partie parcelle 1 d'une superficie de 352 m<sup>2</sup> ± et son accès déplaçable identifié parcelle 11 selon la description technique préparée par monsieur Yves Gascon, arpenteur-géomètre (minutes 15840), le tout sujet à ce que les conditions du sol soient propices à l'implantation de la structure;
- Un loyer de 6 000 \$/an, le bail sera d'une durée initiale de cinq ans débutant à la date d'émission du permis de construction au plus tard le 30 juin 2005, incluant trois options de renouvellement de cinq ans avec préavis de non-renouvellement d'un minimum de six mois;
- Une clause d'indexation à l'I.P.C. maximum de 8 % applicable lors du renouvellement de chaque option tel que décrit à l'article 5.2 du bail;
- Une clause permettant à la Ville d'installer et de maintenir des équipements municipaux et ce, sans loyer exigible;
- Le locataire paiera toutes les taxes exigibles en vertu des articles 5.1 et 8.1 du bail;
- Les clauses d'assurances habituelles pour protéger la Ville;
- Le locataire devra assurer l'entretien des lieux, des équipements et du chemin d'accès à ses frais;
- La firme Rogers Sans-fil inc. et / ou ses ayants droit jouit d'une occupation préalable des lieux sujette à l'assumption de toute responsabilité y découlant dès l'acceptation de la présente par le conseil municipal aux fins de tests de sol et de préparation au site sujet à l'émission des permis et autorisations à cette fin;
- Le tout sujet à l'acceptation de la recommandation du CCU datée du 27 septembre 2004.

Cette location est réalisée conformément à la politique d'aliénation de la Ville de Gatineau et spécifique selon l'article 7.1.2 aliénation d'un immeuble sans valeur marchande conventionnelle dispensé de publication.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le présent bail.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1883\* VENTE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 288 275 - 67, RUE SCOTT - ANDRÉ CARON - 5 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de régulariser l'emprise au sol du bâtiment situé 67, rue Scott :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre au propriétaire du 67, rue Scott partie du lot numéro 1 288 275 pour régulariser l'emprise du bâtiment, le tout montré au plan numéro 6432-19-02.

Le prix de vente est fixé à 75 % de l'évaluation municipale pour le terrain principal, soit 5 000 \$ incluant les taxes, pour 64,2 m<sup>2</sup> et ce prix a été confirmé comme inférieur à l'augmentation de l'évaluation de la propriété suite à la transaction.

La Ville est responsable de la subdivision du lot pour fin de vente et des démarches pour modifier l'emprise de la rue Scott, le greffier est autorisé à modifier le caractère de rue pour la parcelle vendue.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1884 SUBVENTION DE 75 \$ - POLYVALENTE LE CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de La Polyvalente Le Carrefour, à l'attention de madame Chantelle Chénier, 50, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 3N2, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	75 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1885 SUBVENTION DE 50 \$ - INTERCLUBS AYLMEYER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jacques Laflamme, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1886** **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, à l'attention de madame Claudine Delaunay, directrice générale, 165, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3V6, à titre de subvention pour la campagne promotionnelle « J'Ose en Rose ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11414-694	50 \$		Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp // Articles promotionnels
11414-972		50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1887** **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École Mont-Bleu, à l'attention de madame Lise Poulin-Daigle, 34, rue du Chêne-Rouge, Gatineau, Québec, J8Y 6J5, à titre de subvention pour l'activité de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1888

**PERMANENCE DE MONSIEUR SIMON RICHER AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Simon Richer a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1767, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1<sup>er</sup> juillet 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Simon Richer au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1889

**PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL POIRIER AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Poirier a été promu à l'essai pour une période de neuf mois, par la résolution numéro CE-2004-206, adoptée par le comité exécutif le 11 février 2004 et a débuté ses fonctions le 12 février 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 12 novembre 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Michel Poirier au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 12 novembre 2004.

Toutefois, cette permanence est conditionnelle à ce que la période d'essai de 12 mois de monsieur Gary Barnes, chef aux opérations au Service de sécurité incendie, prévue le 15 janvier 2005 soit complétée et acceptée.

Adoptée

CE-2004-1890

**PERMANENCE DE MADAME MARIE-FRANCE ST-LOUIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-France St-Louis a été mutée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-741, adoptée par le comité exécutif le 5 mai 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, à sa séance du 22 septembre 2004, acceptait de modifier la résolution numéro CE-2004-741 afin que la période d'essai de madame Marie-France St-Louis soit de six mois et non de trois mois (résolution numéro CE-2004-1439);

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 14 juin 2004 et aura complété sa période d'essai le 14 décembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Marie-France St-Louis au poste de secrétaire au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 14 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1891

**PERMANENCE DE MADAME JUDITH MASSIE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Judith Massie a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-1019, adoptée par le comité exécutif le 16 juin 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 17 juin 2004 et aura complété sa période d'essai le 17 décembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Judith Massie au poste de commis spécialisé / communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 17 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1892

**PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES LEFEBVRE AU POSTE DE TECHNICIEN AU TRANSPORT AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION PLANIFICATION, RÉGLEMENTATION ET TRANSPORT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Lefebvre a été muté à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-1015, adoptée par le comité exécutif le 16 juin 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier est entré en fonction le 21 juin 2004 et aura complété sa période d'essai le 21 décembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Gilles Lefebvre au poste de technicien au transport au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 21 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1893

**PERMANENCE DE MADAME JULIE COURCHESNE AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL / MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Courchesne a été engagée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-1016, adoptée par le comité exécutif le 16 juin 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 21 juin 2004 et aura complété sa période d'essai le 21 décembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Julie Courchesne au poste de technicien conseil / matières résiduelles au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 21 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1894**

**PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC FORTIN AU POSTE DE RESPONSABLE DES MAGASINS ET DU SURPLUS D'ACTIFS AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Eric Fortin a été engagé à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2004-56, adoptée par le comité exécutif le 14 janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier est entré en fonction le 7 janvier 2004 et aura complété sa période d'essai le 7 janvier 2005 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Eric Fortin au poste de responsable des magasins et du surplus d'actifs au Service des finances, division approvisionnement, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 7 janvier 2005.

Adoptée

**CE-2004-1895**

**PERMANENCE DE MADAME SYLVIE BARRIAULT AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL / ARCHITECTURE - URBANISME AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Barriault a été engagée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-1115, adoptée par le comité exécutif le 30 juin 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 6 juillet 2004 et aura complété sa période d'essai le 6 janvier 2005 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Sylvie Barriault au poste de technicien conseil / architecture – urbanisme au Centre de services d'Aylmer, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 6 janvier 2005.

Adoptée

**CE-2004-1896**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME INGRID MOISIL AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - GESTION DES RESSOURCES AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES À LA DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ingrid Moisil était liée à la Ville de Gatineau par un contrat de travail depuis le 14 juillet 2003 et qui devait se terminer le 13 juillet 2008;

**CONSIDÉRANT QU'** un des postes réguliers de bibliothécaire est, entre temps, devenu officiellement vacant suite à la reconnaissance d'une invalidité par la R.R.Q.;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de bibliothécaire – gestion des ressources au Service des arts, de la culture et des lettres à la division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Ingrid Moisil au poste de bibliothécaire – gestion des ressources au Service des arts, de la culture et des lettres à la division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs.

De plus, ce comité met fin au contrat de travail liant Mme Moisil à la Ville puisque ce dernier concerne la même relation d'emploi.

Madame Ingrid Moisil est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date de changement de statut sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Ingrid Moisil sera celui de la classe 3, 4<sup>e</sup> échelon de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1897

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ALAIN FOURNIER AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - GESTION DES COLLECTIONS AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES À LA DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alain Fournier était lié à la Ville de Gatineau par un contrat de travail depuis le 26 mai 2003 et qui devait se terminer le 25 mai 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**un des postes réguliers de bibliothécaire est, entre temps, devenu officiellement vacant suite au départ volontaire d'une des bibliothécaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de bibliothécaire – gestion des collections au Service des arts, de la culture et des lettres à la division de la bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Alain Fournier au poste de bibliothécaire – gestion des collections au Service des arts, de la culture et des lettres à la division de la bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs.

De plus, ce comité met fin au contrat de travail liant M. Fournier à la Ville puisque ce dernier concerne la même relation d'emploi.

Monsieur Alain Fournier est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date de changement de statut sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Fournier sera celui de la classe 3, 2<sup>e</sup> échelon de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1898

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARIA URBINA AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / CIRCULATION AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – circulation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro 484 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Maria Urbina, au poste de technicien spécialisé – circulation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Maria Urbina est assujettie à une période d'essai de quatre mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Maria Urbina sera celui de la classe 08, 4<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de six mois de monsieur Gilles Lefebvre, technicien au transport au Service d'urbanisme, division réglementation, planification et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire prévue le 21 décembre 2004 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1899

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME ISABELLE DESJARDINS AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de téléphoniste-réceptionniste au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro 514 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Isabelle Desjardins, au poste de téléphoniste-réceptionniste au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Isabelle Desjardins est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Isabelle Desjardins sera celui de la classe III, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-112 – Urbanisme – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1900

**MUTATION DE MONSIEUR CHRISTIAN BRUNET AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX IMMOBILISATIONS AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux immobilisations au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de monsieur Christian Brunet au poste de préposé aux immobilisations au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Brunet sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Brunet sera celui de la classe IV de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-114 – Entretien des parcs et aménagements – Rémunération régulière - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1901

**MUTATION DE MADAME LUCIE GOUGEON AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / TECHNIQUE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de madame Lucie Gougeon, au poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Lucie Gougeon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lucie Gougeon sera celui de la classe III, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – Gestion des collections – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1902

**MUTATION DE MADAME SYLVIE GUNNER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / PROGRAMMES AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / programmes au Centre de services de Gatineau au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro 102 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de madame Sylvie Gunner, au poste de commis administratif / programmes au Centre de services de Gatineau au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

La date d'entrée en fonction de madame Sylvie Gunner sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sylvie Gunner sera celui de la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Administration Loisirs - Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1903

**MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR BLAIR J. COMEAU AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Blair J. Comeau au poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Blair J. Comeau est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Comeau sera celui de la classe X de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique - Général – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1904**      **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME GINETTE LACOURSIÈRE AU POSTE DE  
COMMIS TECHNIQUE / ARCHIVES - FICHER CENTRAL AU SERVICE DE  
POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique / archives – fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 356 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Ginette Lacoursière, au poste de commis technique / archives – fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Ginette Lacoursière est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Ginette Lacoursière sera celui de la classe III, 11<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien - Police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1905**      **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR PASCAL MILETTE AU POSTE DE  
SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES -  
SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET  
DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Pascal Milette au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Milette sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Milette sera celui de sergent-détective, selon la convention collective des policiers de la Ville de Gatineau. La période d'essai sera de six mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1906**      **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVES DUVAL AU POSTE DE MENUISIER AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, CENTRE-OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yves Duval au poste de menuisier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Yves Duval est assujéti à une période d'essai de 30 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Duval sera celui du groupe XII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-79900-114 – Autres édifices, équipements (général) – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1907**      **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR LUC DAGENAI AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE AUX CITOYENS AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé au service aux citoyens au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Luc Dagenais au poste de préposé au service aux citoyens au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Luc Dagenais est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Dagenais sera celui de la classe VI de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31130-114 – Requêtes et services – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1908

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIEL BOULAY AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION I AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé à la signalisation I au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Daniel Boulay au poste de préposé à la signalisation I au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Daniel Boulay est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Boulay sera celui de la classe V de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31520-114 – Signalisation – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1909

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME MARTINE BONDU AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / ENQUÊTES AU SERVICE DE POLICE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / enquêtes au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro N-2004-011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Martine Bondu, au poste de commis spécialisé / enquêtes au Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Martine Bondu est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Martine Bondu sera celui de la classe 04, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-112 – Enquêtes – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1910

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME HÉLÈNE BEAUDIN AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / ENQUÊTES AU SERVICE DE POLICE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / enquêtes au Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 353 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Hélène Beaudin, au poste de commis spécialisé / enquêtes au Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Hélène Beaudin est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Hélène Beaudin sera celui de la classe 04, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-112 – Enquêtes – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1911

**PROLONGATION TEMPORAIRE DE MADAME LISA BÉLAIR À TITRE DE COMMIS SPÉCIALISÉ À LA DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lisa Bélaire est affectée temporairement au Service d'urbanisme à la division programmes et projets de développement à titre de commis spécialisé depuis le mois d'octobre 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de Mme Bélaire a atteint la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de Mme Bélaire du 1<sup>er</sup> décembre 2004 jusqu'au 31 décembre 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation temporaire de madame Lisa Bélaire, commis spécialisé au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de Mme Bélaire est établi à la classe 03, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-132 – Programme PRQ – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1912 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE COMMIS-DACTYLO II ET D'UNE PRÉPOSÉE À LA PAIE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail au Service des ressources humaines, section rémunération et avantages sociaux, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire de deux employées soit acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de ces employées temporaires atteindra la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'une commis-dactylo II et d'une préposée à la paie au Service des ressources humaines, section rémunération et avantages sociaux et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-132 – Service des ressources humaines – Temporaires – Cols blancs.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

Adoptée

**CE-2004-1913 PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME MANON DOUCET, TECHNICIENNE AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION COMPTABILITÉ / PAIE, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Manon Doucet, occupant le poste de technicienne au Service des finances, division comptabilité / paie, Module de l'administration et des finances a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde pour la période du 3 décembre 2004 au 3 juin 2005 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Manon Doucet une prolongation de son congé sans solde pour la période du 3 décembre 2004 au 3 juin 2005.

Adoptée

**CE-2004-1914 ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MARIO TREMBLAY À TITRE D'ATTACHÉ DE PRESSE AU CABINET DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste au cabinet du maire est vacant depuis le 6 juillet 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler les fonctions d'attaché de presse au cabinet du Maire pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Mario Tremblay à titre d'attaché de presse au cabinet du Maire et ce, pour une période d'un an et 20 jours à compter du 10 novembre 2004 jusqu'au 30 novembre 2005.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-115 – Cabinet du Maire – Régulier – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1915**

**RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR YVES GUÉRETTE AU POSTE D'OPÉRATEUR DE CAMION TANDEM AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-1564**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité acceptait le 20 octobre 2004 par sa résolution numéro CE-2004-1564, la mutation à l'essai de monsieur Yves Guérette au poste d'opérateur de camion citerne (tandem) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 novembre 2004, monsieur Yves Guérette a demandé de se prévaloir de l'article 9.04 de la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Hull et réintégrer ainsi son poste initial, soit celui d'opérateur de camion tandem au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'abroger sa résolution numéro CE-2004-1564 adoptée le 20 octobre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1916**

**RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'EX-VILLE D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification de l'assurance collective des employés de l'ex-Ville d'Aylmer applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Coughlin & associés ltée a effectué l'analyse des taux pour les garanties auto-assurées (soins médicaux et dentaires) ainsi que la tarification soumise par SSQ Groupe financier pour les garanties assurées (assurance-vie et invalidité longue durée) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de renouvellement des régimes d'assurances collectives des employés de l'ex-Ville d'Aylmer de la SSQ Groupe financier et pour les régimes auto-assurés pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 et ce, selon l'entente intervenue avec la firme Coughlin & associés ltée, tel qu'il est indiqué dans leur lettre du 2 décembre 2004 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

Adoptée

**CE-2004-1917**

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES EX-VILLES DE HULL ET DE GATINEAU POUR UNE PÉRIODE DE TROIS MOIS, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver la tarification de l'assurance collective des employés des ex-Villes de Hull et de Gatineau applicable pour une période de trois mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuaire-conseil de la firme Groupe-conseil Aon inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de renouvellement des régimes d'assurances collectives des employés des ex-Villes de Hull et de Gatineau de la SSQ Groupe financier applicable pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2005 et ce, selon l'entente intervenue avec la firme Groupe-conseil Aon inc. tel qu'il est indiqué dans leur lettre du 2 décembre 2004 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

Adoptée

**CE-2004-1918**

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES COÛTS DES SERVICES PROFESSIONNELS - GROUPE CONSEIL AON - CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - ANALYSE ET ÉVALUATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1709, adoptée le 26 novembre 2003 a retenu les services de la firme Groupe-Conseil Aon inc., 1801, avenue McGill Collège, bureau 1100, Montréal, Québec, H3A 3P4 pour l'analyse et l'évaluation de la structure organisationnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines recommande l'ajustement des coûts pour les rencontres supplémentaires effectuées avec des employés cadres et des conseillers municipaux dans le cadre de ce mandat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement des coûts au montant de 11 595,85 \$ pour les rencontres supplémentaires effectuées par la firme Groupe-Conseil Aon inc..

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
16100-411	10 890,17 \$	Service des ressources humaines serv. prof. et génie
04-13493	705,68 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1919**

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME CAROLINE GODARD, RECHERCHISTE-ANALYSTE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Caroline Godard, occupant les fonctions de recherchiste-analyste à la Corporation de développement économique de Gatineau, a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 12 octobre 2004 au 11 octobre 2005 à raison de 17 heures par semaine (49 %);

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la Corporation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Caroline Godard un congé sans solde pour la période du 12 octobre 2004 au 11 octobre 2005 à raison de 17 heures par semaine (49 %).

Adoptée

**CE-2004-1920**

**RETRAITE DE MONSIEUR ANDRÉ BISSON, AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Bisson, agent au Service de police du Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> février 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 28 années de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur André Bisson les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> février 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Bisson leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1921**     **RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR JACQUES BASTIEN, AGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jacques Bastien, agent au Service de police du Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 30 années de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jacques Bastien les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Bastien leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1922**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-48 - 453 370,44 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-48 d'un montant total de 453 370,44 \$ pour la période du 2 au 8 décembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1923**     **SOUSSION 2004 SI 176 - DIVERS FOURNISSEURS - ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-PERSONNE - GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 35 313,97 \$ - 38 MOIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes ci-dessous et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et les soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 6 octobre 2004 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour effectuer l'entretien des appareils de transport vertical (ascenseur et monte-personne) pour les années 2004 à 2007, aux prix annuels indiqués ci-après apparaissant en regard de chacun d'eux, excluant les taxes.

**SCHINDLER ELEVATOR CORP.**  
2200 A. Thurston Drive  
Ottawa, Ontario, K1G 6E1

**(21 663,14 \$) excluant les taxes**

<b><u>855, boulevard de la Gappe (secteur de Gatineau)</u></b>	
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2004	1 098,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	6 719,76 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006	6 854,14 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007	6 991,24 \$

**KONÉ QUÉBEC** (5 438,00 \$) excluant les taxes  
**1611, boulevard Crémazie Est, suite 170**  
**Montréal, Québec, H2M 2P2**

**120, rue Principale (secteur d'Aylmer)**

Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2004	278,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	1 668,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006	1 716,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007	1 776,00 \$

**ASCENSEURS ADAPTECH** (3 600,00 \$) excluant les taxes  
**81, rue des Oliviers**  
**Gatineau, Québec, J8Y 1P3**

**97, rue de l'Aréna (secteur de Masson-Angers)**

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007	300,00 \$

**515, rue Charles (secteur de Buckingham)**

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007	300,00 \$

**1, rue Lévesque (secteur de Hull)**

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007	300,00 \$

**1259, boulevard Maloney Est (secteur de Gatineau)**

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006	300,00 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007	300,00 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005, 2006 et 2007 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72191-532-47702	1 128,85 \$	Maison de la culture - Édifice entr. des édifices
72197-532-47703	300,31 \$	Centre culturel (Aylmer) - Édifice entr. des édifices
04-13593	57,27 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	96,32 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1924\*

**LOCATION - PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 549 406 - RUE NOTRE-DAME -  
 BAIE MCLAURIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -  
 YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la résolution numéro CM-2004-1050, la Ville a publié une demande de propositions pour la location de partie du lot numéro 1 549 406 (Baie McLaurin);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une seule proposition en date du 10 décembre 2004 tel que prévu à l'annonce publique, laquelle proposition rencontre les exigences de la Ville formulées à l'appel de propositions :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter :

1. de louer partie du lot numéro 1 549 406 à monsieur Daniel Dompierre aux conditions de la demande de propositions autorisée par la résolution numéro CM-2004-1050. D'un bail de 12 mois renouvelable pour un maximum de cinq années à moins d'avis contraire de la Ville, donné annuellement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre de chaque année;
  - un loyer annuel de 500 \$;
  - une obligation d'assurance de 3 millions \$;
  - une obligation pour le locataire d'obtenir tout permis ou autorisation requise par les lois ou les règlements applicables.
2. d'autoriser l'occupation immédiate des lieux par le locataire sujet à la garantie d'assurance pour protéger la Ville.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1925

**NOMINATION DE M<sup>E</sup> DANIE BÉLISLE AU POSTE DE CHEF DE SECTION ET AVOCAT, COUR MUNICIPALE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, MODULE DES SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, à sa séance du 4 novembre 2003 (CM-2003-1200), a accepté des modifications à la structure organisationnelle du Service des affaires juridiques;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette modification, il y a lieu de combler le poste de chef de section et avocat, Cour municipale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la nomination de M<sup>e</sup> Danie Bélisle à titre de chef de section et avocat, Cour municipale au Service des affaires juridiques, Module des services juridiques, à la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cadres. Cette nomination est assujettie à une période d'essai de 12 mois.

Les conditions de travail sont établies selon la politique salariale et au recueil des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 « Affaires juridiques – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1926

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE TROIS EMPLOYÉS AFFECTÉS À LA SECTION INFOCENTRE, DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES À TITRE DE TECHNICIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** trois employés sont affectés à titre de technicien temporaire à la section infocentre de la direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée aux salaires de ces trois employés atteindra la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la prolongation de l'engagement temporaire des trois personnes salariées cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau nécessite une entente avec le syndicat des cols blancs;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de trois employés cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau et ce, jusqu'au 31 décembre 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation temporaire des trois employés affectés à la section infocentre à la direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances. Il est à noter que le salaire de ces employés demeurera le même.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à conclure le cas échéant, une entente avec le syndicat des cols blancs afin de prolonger l'engagement temporaire des personnes salariées de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-132 – Infocentre – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1927

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MESDAMES MARIE-HÉLÈNE ARÈS, ANITA BOUDREAU, CHANTAL NADEAU AINSI QUE DE MONSIEUR MARC BÉDARD À TITRE DE DÉLÉGUÉ COMMERCIAL POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS (ATO)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler les fonctions de délégué commercial pour le compte de l'Association touristique de l'Outaouais (ATO) pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le renouvellement des contrats de travail de mesdames Marie-Hélène Arès et Chantal Nadeau ainsi que de monsieur Marc Bédard à titre de délégué commercial pour le compte de l'Association touristique de l'Outaouais (ATO) et ce, pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2006. Concernant madame Anita Boudreau le contrat de travail débutera le 6 décembre 2004 et ce, jusqu'au 31 décembre 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats de travail lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62310-115 – Bureau du tourisme – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1928

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MADAME LÉONETTE DESJARDINS, COMMIS JUDICIAIRE À LA COUR MUNICIPALE AU MODULE DES SERVICES JURIDIQUES, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Léonette Desjardins, commis judiciaire à la Cour municipale au Module des services juridiques, a confirmé qu'elle prendra sa retraite anticipée le 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** cette employée aura complété 5 ans et deux mois de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à madame Léonette Desjardins les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme Desjardins leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1929\*

**RÈGLEMENT HORS COUR - LA CAPITALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE c. VILLE DE HULL ET LOUISBOURG CONSTRUCTION LTÉE - INFILTRATION D'EAU AU 167, RUE WELLINGTON SUITE À UN BRIS D'AQUEDUC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 28 juin 1999 la Capitale, compagnie d'assurance générale intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leur assuré, monsieur Renaud Plourde, situé au 167, rue Wellington suite à un bris d'aqueduc survenu sur la rue Wright le 27 janvier 1999;

**CONSIDÉRANT QUE** leur poursuite s'élevait à 6 600 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 4 943,24 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Hull avait appelé en garantie Louisbourg Construction Limitée, soit la compagnie qui a fabriqué et installé le tuyau;

**CONSIDÉRANT QUE** Louisbourg Construction Limitée est prêt à assumer la moitié du règlement, soit 2 471,62 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 2 471, 62 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais en ce qui concerne la part de l'ex-Ville de Hull.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull, la somme de 2 471,62 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	2 471,62 \$	Auto-assurance ex-Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	2 471,62 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19112-991		2 471,62 \$	Auto-assurance ex-Hull // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1930\*

**RÈGLEMENT HORS COUR - ALLSTATE DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE c. VILLE DE HULL ET LOUISBOURG CONSTRUCTION LTÉE - INFILTRATION D'EAU AU 119, RUE WRIGHT SUITE À UN BRIS D'AQUEDUC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 19 juillet 1999 Allstate du Canada compagnie d'assurance intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leur assuré, monsieur José Vidal, situé au 119, rue Wright suite à un bris d'aqueduc survenu sur la rue Wright le 27 janvier 1999;

**CONSIDÉRANT QUE** leur poursuite s'élevait à 4 293,78 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 3 012 \$ en capital, intérêt et indemnité additionnelle et 844,80 \$ en frais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Hull avait appelé en garantie Louisbourg Construction Limitée, soit la compagnie qui a fabriqué et installé le tuyau;

**CONSIDÉRANT QUE** Louisbourg Construction Limitée est prêt à assumer la moitié du règlement, soit 1 506 \$ en capital, intérêt et indemnité additionnelle et 422,40 \$ en frais;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 1 506 \$ en capital, intérêt et indemnité additionnelle et 422,40 \$ en frais en ce qui concerne la part de l'ex-Ville de Hull.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull, la somme de 1 928,40 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	1 928,40 \$	Auto-assurance ex-Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	1 928,40 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19112-991		1 928,40 \$	Auto-assurance ex-Hull // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 14 décembre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1931

**ACCEPTATION DES POLICES D'ASSURANCES RESPONSABILITÉS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2005 DU COURTIER CHARLEBOIS TRÉPANIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau s'est engagée auprès de certains organismes sans but lucratif de leurs offrir des assurances responsabilités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler les polices d'assurances responsabilités des organismes sans but lucratif de la Ville de Gatineau pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005 du courtier Charlebois Trépanier selon les prix indiqués en regard de chacune des garanties.

**GARANTIES**

**PRIME**

**RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE – ING**

• Limite générale	3 millions	142 180 \$
• Responsabilité locative	2 millions	250 \$
• Responsabilité pour services professionnels	1 million	Inclus
• Franchise en dommages matériels	1 000 \$	
• Nombre d'organismes	143	
• Assurés additionnels		1 600 \$
Commission de la Capitale Nationale		
Loto Québec et ses partenaires		
Les Promenades de l'Outaouais		
Les Galeries de Hull		
Les Galeries d'Aylmer		
<b>TOTAL</b>		<b>144 030 \$</b>

**RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS – ENCON**

• Limite générale	1 million	21 450 \$
• Franchise	Nil	

**RESPONSABILITÉ CIVILE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC LEMAY – ING**

• Limite générale	2 millions	11 515 \$
• Franchise	10 000 \$	
<b>PRIME TOTALE</b>		<b>176 995 \$</b>
Taxes sur les assurances 9 %		15 929,55 \$
<b>TOTAL</b>		<b>192 924,55 \$</b>

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-924.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les déboursés nécessaires en fonction de la variation du nombre d'organismes en cours d'année ou en fonction du risque, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des budgets disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1932

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT D'AON-PARIZEAU INC. DES POLICES D'ASSURANCES BIENS, FIDÉLITÉ, CHAUDIÈRES, ACCIDENT, AUTOMOBILES, RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE EXCÉDENTAIRE ET RESPONSABILITÉ MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuites;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a retenu la firme Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de renouveler son portefeuille d'assurances de gré à gré avec l'assureur pour une période maximale de quatre années après qu'elle eut recours à un appel d'offres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est allée en appel d'offres publiques pour son portefeuille d'assurances à l'automne 2002 pour l'année 2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre de renouvellement de la compagnie Aon-Parizeau inc. des polices d'assurances biens, fidélité, chaudières, accident, automobiles, responsabilité civile générale excédentaire et responsabilité municipale du 1<sup>er</sup> janvier 2005 à compter de 00 h 01 au 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon les prix indiqués en regard de chacune des garanties selon les mêmes libellés des polices existantes et sans s'engager à signer la convention visant la limite d'assurance autogérée et le traitement des demandes d'indemnités avant le 31 décembre 2004.

**GARANTIES**

**PRIME**

**ASSURANCE DES BIENS – ST-PAUL**

Limite par perte	50 000 000 \$	
• Bâtisses et contenus « tous risques »		
Franchise	100 000 \$	
Valeurs assurables des bâtisses > 4 millions	236 492 900 \$	163 180 \$
Incluant le contenu		
• Dépenses supplémentaires		
Limite	250 000\$	173 \$
• Tremblement de terre		
Franchise	5%, min. 250 000 \$	inclus

• Inondation		
Franchise	100 000 \$	inclus
• Refoulement des égouts		
Franchise	100 000 \$	inclus
• Équipements d'entrepreneurs		
Montant d'assurance	20 306 385 \$	14 011 \$
Franchise	5%, min. 10 000 \$	
Frais de location formule 426	100 000 \$	69 \$
• Revenus locatifs au 211 Montcalm		
Montant d'assurance		69 \$
Franchise	N/A	
• Équipements et données informatiques		
Montant d'assurance	10 000 000 \$	6 900 \$
Franchise	100 000 \$	
• Documents de valeur		
Limite	500 000 \$	345 \$
Franchise	100 000 \$	
• Biens en exposition		
Limite	100 000 \$	150 \$
Franchise	10 000 \$	
• Oeuvres d'art		
Limite	3 572 529 \$	5 359 \$
Franchise	10 000 \$	
• Frais pour combat d'incendie		
Limite	100 000 \$	100 \$
Franchise	N/A	
• Honoraires professionnels		
Limite	50 000 \$	50 \$
Franchise	N/A	
TOTAL DE L'ASSUREUR ST-PAUL		190 406 \$

#### **ASSURANCE DES BIENS – UNITECH**

Franchise Limite par perte	67 000 000 \$	
• Valeurs assurables	252 779 679 \$	
Frais supplémentaires	2 000 000 \$	
Informatique	2 800 000 \$	
Franchise	25 000 \$	
TOTAL DE L'ASSUREUR UNITECH		156 608 \$

#### **ASSURANCE FIDÉLITÉ – ST-PAUL**

• Formule « A »		
Limite fidélité	250 000 \$	
Limite vol	100 000 \$	
Limite fraude informatique	250 000 \$	
Franchise	5 000 \$	
TOTAL DE L'ASSUREUR LONDON GARANTIE		25 920 \$

#### **ASSURANCE CHAUDIÈRE ET MACHINERIE – B I & I**

• Formule « tous risques »		
Limite	10 000 000 \$	
Franchise	10 000 \$	
• Frais supplémentaires		
Limite	inclus	
Franchise	24 heures	
TOTAL DE L'ASSUREUR B I & I		28 868 \$

**ASSURANCE ACCIDENT – LA CITADELLE**

• Pompiers volontaires et pompiers		
Limite	100 000 \$	5 300 \$
• Brigadiers adultes		
Limite	25 000 \$	inclus
• Brigadiers cadets		
Limite	25 000 \$	inclus
TOTAL DE L'ASSUREUR LA CITADELLE		5 300 \$
TOTAL DES ASSURANCES BIENS ET ACCIDENT		407 102 \$
TAXES SUR LES ASSURANCES		36 639 \$
<b>TOTAL</b>		<b>443 741 \$</b>

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-421.

**ASSURANCES AUTOMOBILES – ROYAL & SUN ALLIANCE**

Automobile des propriétaires		
• Chapitre A – Responsabilité civile		
Limite	1 000 000 \$	201 483 \$
• Chapitre B – Dommages éprouvés par les véhicules assurés		
Garantie « tous risques »		
Franchise pour les véhicules < 250 000 \$	10 000 \$	inclus
Franchise pour les véhicules > 250 000 \$	25 000 \$	inclus
Automobile des garagistes (véhicules confiés)		
• Chapitre A – Responsabilité civile		
Limite	1 000 000 \$	1 604 \$
• Chapitre C – Dommages aux véhicules confiés		
« Tous risques »		
Limite	100 000 \$	inclus
Franchise	1 000 \$	
TOTAL DES ASSURANCES AUTOMOBILES		203 087 \$
TAXES SUR LES ASSURANCES		10 155 \$
<b>TOTAL</b>		<b>213 242 \$</b>

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-423.

**ASSURANCES RESPONSABILITÉS****CIVILE GÉNÉRALE EXCÉDENTAIRE – ST-PAUL**

• Responsabilité civile générale excédentaire (incluant le refoulement d'égout)		
Limite par année	15 000 000 \$	
Rétention annuelle	2 000 000 \$	
TOTAL DE L'ASSUREUR ST-PAUL		235 480 \$

**CIVILE GÉNÉRALE EXCÉDENTAIRE – LOMBARD**

• Responsabilité civile générale excédentaire « 2 <sup>ième</sup> tranche »		
Limite par année	15 000 000 \$	
Rétention annuelle + 1 <sup>ère</sup> responsabilité	2 M \$ et 15 M \$	
TOTAL DE L'ASSUREUR LOMBARD		32 500 \$

**RESPONSABILITÉ MUNICIPALE – ST-PAUL**

• Responsabilité municipale		
Limite par année	5 000 000 \$	
Rétention	1 000 000 \$	
TOTAL DE L'ASSUREUR ST-PAUL		132 918 \$

TOTAL DES ASSURANCES RESPONSABILITÉS	400 898 \$
TAXES SUR LES ASSURANCES	36 081 \$
<b>TOTAL</b>	<b>436 979 \$</b>

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-422.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les déboursés nécessaires en fonction de la variation de la valeur des biens à assurer en cours d'année, s'il y a lieu et ce, jusqu'à concurrence des budgets disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1933**

**ACCEPTATION DE LA POLICE D'ASSURANCE DES BARGES DU COURTIER AON-PARIZEAU INC. POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire des barges qui servent à l'organisation des Grands feux du Casino du Lac Leamy;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de mise de les assurer en conséquences :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la police d'assurance des barges du courtier Aon-Parizeau inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 1<sup>er</sup> janvier 2006 au coût de 6 229,35 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1934**

**ACCEPTATION DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU - OTTAWA POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2005 DU COURTIER LUSSIER, CABINET D'ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau – Ottawa se doit de posséder une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants de l'aéroport exécutif de Gatineau – Ottawa pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005 du courtier Lussier, Cabinet d'assurances et services financiers inc. au coût de 3 505,83 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1935

**MANDAT À LA FIRME CIMA+ - ÉTUDE DE FAISABILITÉ - BASSIN RIVIERA - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux refoulements se sont produits au cours des dernières années dans le bassin Riviera du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ a réalisé en 2001 une étude préliminaire visant à identifier les causes de ces nombreux refoulements et que divers scénarios de solutions sont possibles pour régulariser ces problèmes de refoulements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'octroi d'un mandat à la firme CIMA+ en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour évaluer les diverses solutions disponibles de même que pour la préparation d'un plan directeur d'intervention pour le bassin Riviera pour un montant de 24 960,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-00270-003-47701	23 441,43 \$	Honoraires professionnels // Divers projets ingénierie réfection aqueduc/égouts
04-13493	1 519,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-00270-013	23 441,43 \$		Honoraires professionnels // Divers projets ingénierie // Surveillance travaux
06-00270-003		23 441,43 \$	Honoraires professionnels // Divers projets ingénierie // Réfection aqueduc/égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1936\*

**RÈGLEMENT HORS COUR - RAYMOND LAVIOLETTE C. VILLE DE GATINEAU - CHUTE DANS LE STATIONNEMENT DE L'ARÉNA BEAUDRY, RUE ALEXANDRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 12 septembre 2000, monsieur Raymond Laviolette intentait une poursuite contre l'ex-Ville de Gatineau pour des blessures corporelles subies suite à une chute survenue dans le stationnement de l'aréna Beaudry situé sur la rue Alexandre dans le secteur de Gatineau, le 15 janvier 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite s'élevait à 75 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 7 500 \$ en capital et 2 500 \$ en frais;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement hors Cour du présent litige pour une somme de 7 500 \$ en capital et 2 500 \$ en frais.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau, la somme de 10 000 \$ afin de donner suite à la présente.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	10 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	10 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19111-991		10 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1937

**SOUSSION 2005 SP 004 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ET CONTRÔLE ANIMALIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour le Service de contrôle animalier comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahiers des charges particulières, devis, annexe A (horaire de travail), bordereau de soumission (proposition de redevance).

De plus, ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Gilles Huot, coordonnateur, division stationnement – brigade scolaire adulte – contrôle animalier;
- Jacques Rathwell, responsable, sécurité civile – Module de la protection des personnes et des biens;
- Richard D'Auray, chef de section et assistant-greffier;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Le président demande le vote :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>
M. Yves Ducharme M. Aurèle Desjardins Mme Louise Poirier Mme Jocelyne Houle	M. André Levac

Adoptée sur division

**CE-2004-1938**

**PROLONGATION DES CONTRATS ET ENTENTES SUR LE CONTRÔLE ANIMALIER - DIVISION STATIONNEMENT - BRIGADE SCOLAIRE ET CONTRÔLE ANIMALIER - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - MONTANT MENSUEL DE 11 229,58 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la division stationnement, brigade scolaire et contrôle animalier a reçu le mandat de préparer conjointement avec la division de l'approvisionnement un appel d'offres pour retenir les services d'un fournisseur unique pour le contrôle animalier sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudicataire ne sera connu qu'en février 2005, suite à l'analyse des soumissions et que les ententes, contrats et subventions avec les sous-traitants actuels viennent à échéance le 31 décembre 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudicataire s'autofinancera à partir de la vente de licences d'animaux et que la période de validité de celles-ci varie d'un secteur à l'autre, soit Aylmer le 1<sup>er</sup> janvier, Buckingham, Gatineau et Masson-Angers le 1<sup>er</sup> avril et Hull le 1<sup>er</sup> juillet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU**

**QUE** ce comité accepte de prolonger, sur une base mensuelle, soit jusqu'à ce qu'un fournisseur soit retenu suite au lancement de l'appel d'offres pour le service de contrôle animalier, les ententes, contrats et subventions suivantes concernant le contrôle animalier :

- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et les ex-Villes de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham;
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et les ex-Villes de Hull et d'Aylmer;
- Le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et les ex-Villes de Masson-Angers et de Buckingham.

Ce comité accepte de prolonger la période de validité des licences de l'ex-Ville d'Aylmer jusqu'au 31 mars 2005. Le fournisseur retenu suite à l'appel d'offres pourra cependant devancer cette date, soit dès qu'il sera en mesure d'offrir ce service.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29200-439 « Contrôle animalier – autres / techniques » et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2004.

Le président demande le vote :

**POUR**

M. Yves Ducharme  
M. Aurèle Desjardins  
Mme Louise Poirier  
Mme Jocelyne Houle

**CONTRE**

M. André Levac

Adoptée sur division

---

**M<sup>c</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif